



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 28 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 28 novembre 2018 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Robert Fontaine	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 octobre 2018
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Fonds Tillotson de la région de Coaticook

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Transferts budgétaires
- 5.4 Prévisions budgétaires 2019
 - 5.4.1 Partie I
 - 5.4.2 Partie II
 - 5.4.3 Partie III
 - 5.4.4 Partie IV
 - 5.4.5 Partie V
- 5.5 Dépenses incompressibles



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.6 Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2017 de la MRC de Coaticook
- 5.7 FQM – Cotisation 2019

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Bureau des délégués – Désignation des représentants de la MRC
- 6.2 Bilan des vidanges de fosses septiques - 2018
- 6.3 Bilan des écocentres occasionnels

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC)
 - 7.1.1 Projets territoriaux
 - 7.1.2 Projets locaux
- 7.2 Soirée hommage à l'entrepreneuriat et au développement – Jeudi le 21 mars 2019
- 7.3 Entente FQIS – Alliance pour la solidarité
 - 7.3.1 Demande de reconduction du financement des projets
 - 7.3.2 Appui à la désignation du mandataire et fiduciaire de l'entente administrative

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.6 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Adoption** du règlement n° 4-024 (2018) – Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Coaticook
- 9.2 **Adoption** du règlement n° 4-020 (2018) – Règlement fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.3 **Adoption** du règlement n° 4-022 (2018) – Règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne
- 9.4 **Adoption** du règlement n° 4-023 (2018) – Règlement sur le traitement des personnes autres que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook siégeant à des comités régionaux pour l'exercice financier 2019 et suivants
- 9.5 **Présentation et dépôt** du projet de règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.6 **Présentation et dépôt** du projet de règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.7 **Présentation et dépôt** du projet de règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.8 **Présentation et dépôt** du projet de règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.9 **Présentation et dépôt** du projet de règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « V » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales
- 9.10 Présentation et dépôt du projet de règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Comités régionaux de la MRC – Désignation des élus
- 10.2 Calendrier des rencontres 2019
 - 10.2.1 Conseil de la MRC de Coaticook
 - 10.2.2 Comité administratif de la MRC
 - 10.2.3 Comités régionaux de la MRC
- 10.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – Commission scolaire des Hauts-Cantons



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 10.4 Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 10.4.1 Budget 2019
 - 10.4.2 Tarif des usagers
 - 10.5 Actes de cession – Adjudication 2017 – Autorisation à signature
 - 10.5.1 Lot 5 487 143 du cadastre du Québec, sans bâtisse dans la municipalité de Martinville – Réjean Masson adjudicataire
 - 10.5.2 Lots 5 417 642 et 5 415 923 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 325, chemin du Lac Crystal dans la municipalité de Stanstead-Est – Mario Martel adjudicataire
 - 11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
 - 11.1 Procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 21 novembre 2018
 - 11.2 Compte-rendu du Comité de gestion de l'eau (CGE) du 6 novembre 2018
 - 12.0 RECOMMANDATIONS**
 - 12.1 Comité administratif (CA) du 21 novembre 2018
 - 12.1.1 Crieur public – Formule 2019
 - 12.1.2 Appui à la MRC de Beauce-Sartigan – Fonds de maintien des services de proximité
 - 12.2 Comité de gestion de l'eau (CGE) du 6 novembre 2018
 - 12.2.1 Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook – Aide financière
 - 13.0 CORRESPONDANCE**
 - 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 13.2 Centre d'Action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook – Invitations
 - 13.2.1 Grande cuisine collective des Fêtes 2018 – 11 décembre
 - 13.2.2 Guignolée des médias – 6 décembre 2018
 - 13.2.3 Campagne de paniers de Noël – semaine du 17 décembre
 - 14.0 RAPPORTS**
 - 14.1 Préfet
 - 14.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
 - 14.4 Autres informations et/ou rapports
 - 14.4.1 Rappel – Souper des fêtes de la MRC – 30 novembre 2018
 - 14.4.2 Rappel – Fête régionale de la famille – 2 décembre 2018
 - 15.0 RETOUR SUR LA SESSION**
 - 16.0 CLÔTURE DE LA SESSION**
-



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller régional Henri Pariseau est absent lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Cynthia Corbeil, citoyenne de Dixville invite les municipalités locales et la MRC à se joindre aux citoyens québécois et aux municipalités déjà signataire en appuyant la déclaration universelle d'urgence climatique (DUC). Cette déclaration réclame essentiellement la reconnaissance de l'état d'urgence climatique.

Madame Corbeil quitte la séance de conseil. Il est 19h35.

CM2018-11-228

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2018-11-229

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 octobre 2018 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 octobre 2018 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	99,49 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le conseiller régional Henri Pariseau se joint aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 19h40.

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

Il appert que quelques projets de la région de Coaticook ont été refusés lors du dernier appel de projets du Fonds Tillotson pour la région de Coaticook, alors que seulement 19 % de l'enveloppe fut distribuée sur le territoire de la MRC. Les élus souhaitent pouvoir discuter avec un membre du comité lors d'une rencontre en 2019. Le conseiller régional Simon Madore se propose de contacter Monsieur John Samson à cet effet.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 1 199 057,42 \$ payés au 28 novembre 2018, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2018-11-230

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 83 553,55 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 83 553,55 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2018, pour le mois d'octobre, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2018-11-231

5.3.1 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Aménagement*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Développement économique*» pour valider divers engagements de crédits ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à des transferts budgétaires dans la Partie I, entre divers postes au sein même du département «*Abattage d'arbres*» pour valider divers engagements de crédits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Aménagement*», pour un montant total de 33 600 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Admin-Conseil	Rémunération du préfet - CA	02 11001 130	500 \$	
Admin-Conseil	Cotisation de l'employeur	02 11001 200		500 \$
Admin-Conseil	Déplacements préfet	02 11001 310	2500 \$	
Admin-Gestion financière et administrative	Rémunération	02 13001 140		500 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Admin-Gestion financière et administrative	Cotisation de l'employeur	02 13001 200	500 \$	
Admin-Gestion financière et administrative	Déplacements	02 13001 310		1 000 \$
Admin-Greffé	Rémunération	02 14001 140		100 \$
Admin-Greffé	Cotisation de l'employeur	02 14001 200	600 \$	
Admin-Greffé	Déplacements	02 14001 310		300 \$
Admin-Gestion du personnel	Formation / déplacements	02 16001 310		2 700 \$
Admin-Autres	Frais de poste	02 19001 321		2 000 \$
Admin-Autres	Communication	08 19001 331	1 000 \$	
Admin-Autres	Information & Promotion	02 13001 341	1 000 \$	
Admin-Autres	Serv. Prof/jurid	02 19001 412	4 000 \$	
Admin-Autres	Serv. informatiques	02 19001 414	6 000 \$	
Admin-Autres	Cotisation & abonnements	02 19001 494	1 000 \$	
Admin-Autres	Alimentation	02 19001 610	1 500 \$	
Admin-Autres	Fournitures	02 19001 670	10 000 \$	
Admin-Autres	Entretien - Édifice	02 19601 520	3 500 \$	
Hygiène du milieu - Cours d'eau	Rémunération	02 46001 140		8 000 \$
Hygiène du milieu - Cours d'eau	Cotisation de l'employeur	02 46001 200		1 500 \$
Hygiène du milieu - Cours d'eau	Avantages sociaux	02 46001 280		500 \$
Amén. urb. et dév. - Amén. Urb. et Zonage	Rémunération	02 61001 140		5 000 \$
Amén. urb. et dév. - Amén. Urb. et Zonage	Cotisation de l'employeur	02 61001 200		500 \$
Amén. urb. et dév. - Amén. Urb. et Zonage	Déplacements	02 61001 310	1 500 \$	
Amén. urb. et dév. - Amén. Urb. et Zonage	Acquisition de données	02 61001 341		3 000 \$
Amén. Urb et dév. - Développ. économique	Plan marketing de	02 62103 420		8 000 \$
Total			33 600 \$	33 600 \$

- de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Développement économique*», pour un montant total de 1 000 \$, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Amén. Urb et dév. - Développ. économique	Association et abonnement	02 62000 494	1 000 \$	
Administration - Gestion du personnel	Formation	02 16062 454		1 000 \$
Total			1 000 \$	1 000 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de procéder à des transferts budgétaires au sein du département «*Abattage d'arbres*», pour un montant total de 500 \$, entre divers postes budgétaires, de la façon suivante :

Catégorie de fonctions		Poste budgétaire	Augmentation	Diminution
Amén. urb. et dév. – Amén. Urb. et Zonage	Fournitures	02 61081 670	500 \$	
Amén. urb. et dév. – Amén. Urb. et Zonage	Frais juridiques	02 61081 410		500 \$
Total			500 \$	500 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

5.4.1 PARTIE I

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

CM2018-11-232



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «I» comprend les départements suivants : Général, Législation, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation, Fonds Tillotson, Transport collectif et Protection contre les incendies ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Partie «I» d'un total de 5 098 777 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «Général», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 2 465 167 \$;
- ▶ pour le département «Législation», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 85 043 \$;
- ▶ pour le département «Sécurité publique», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 124 999 \$;
- ▶ pour le département «Développement culturel», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 65 698 \$;
- ▶ pour le département «Centre de tri», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 63 322 \$;
- ▶ pour le département «Promotion économique», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 1 088 177 \$;
- ▶ pour le département «Abattage d'arbres», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 40 069 \$;
- ▶ pour le département «Évaluation», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 242 930 \$;
- ▶ pour le département «Fonds Tillotson», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 247 823 \$;
- ▶ pour le département «Transport collectif», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 536 835 \$;
- ▶ pour le département «Protection contre les incendies», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 138 714 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-233

5.4.2 PARTIE II

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend les départements suivants : *Plans et règlements* et *Collecte sélective* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Partie «II» d'un total de 197 328 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Plan et règlements*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 53 903 \$;
- ▶ pour le département «*Collecte sélective*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 143 425 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	9,07		
Françoise Bouchard	2	10,66		
Marie-Ève Breton	1	4,29		
Réjean Masson	1	7,19		
Gérard Duteau	2	10,52		
Robert Fontaine	1	7,48		
Henri Pariseau	1	1,47		
Bernard Marion	2	7,73		
Gilbert Ferland	2	9,40		
Nathalie Dupuis	5	32,19		
TOTAL	19/19	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-234

5.4.3 PARTIE III

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2018 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend les départements suivants : *Agent de loisirs* ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Partie «III» d'un total de 75 235 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Agent de loisirs*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 75 235 \$.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,23		
Simon Madore	19	49,93		
Bernard Vanasse	7	17,80		
Françoise Bouchard	2	3,80		
Marie-Ève Breton	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,56		
Gérard Duteau	2	3,75		
Robert Fontaine	1	2,66		
Henri Pariseau	1	0,52		
Bernard Marion	2	2,75		
Nathalie Dupuis	5	11,47		
TOTAL	43/43	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-235

5.4.4 PARTIE IV

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les départements suivants : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Vente pour taxes, Repères géodésiques et Plastiques agricoles* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Partie «IV» d'un total de 167 676 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour le département «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 31 963 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ pour le département «*Vente pour taxes*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 44 804 \$;
- ▶ pour le département «*Repères géodésiques*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 8 742 \$;
- ▶ pour le département «*Plastiques agricoles*», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 82 167 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	6,05		
Bernard Vanasse	7	33,33		
Françoise Bouchard	2	7,11		
Marie-Ève Breton	1	2,86		
Réjean Masson	1	4,79		
Gérard Duteau	2	7,01		
Robert Fontaine	1	4,99		
Henri Pariseau	1	0,98		
Bernard Marion	2	5,15		
Gilbert Ferland	2	6,27		
Nathalie Dupuis	5	21,46		
TOTAL	26/26	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-236

5.4.5 PARTIE V

ATTENDU que conformément à l'article 975 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit préparer et adopter le budget de celle-ci pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU que le budget comporte autant de parties qu'il y a de parties exercées par la MRC et constitue une partie l'ensemble des départements à l'égard desquels les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote ;

ATTENDU que les parties du budget sont adoptées séparément ;

ATTENDU que la Partie «V» comprend les départements suivants : *Collecte de boues de fosses septiques* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Robert Fontaine



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la Partie «V» d'un total de 251 378 \$ comme suit décrites :

- ▶ pour la catégorie de fonctions «Fosses septiques», des dépenses, investissements et affectations non moins égales aux revenus et affectations d'un montant de 251 378 \$.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-237

5.5 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte les dépenses incompressibles pour un montant de 3 099 810 \$ pour différents départements et catégories de fonctions dans les parties «I», «II», «III», «IV» et «V» des prévisions budgétaires 2019, comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que

- ▶ pour la Partie I : un montant total de 2 439 738 \$;
- ▶ pour la Partie II : un montant total de 192 028 ;
- ▶ pour la Partie III : un montant total de 66 740 ;
- ▶ pour la Partie IV : un montant total de 152 176 ;
- ▶ pour la Partie V : un montant total de 249 128 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Robert Fontaine
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver les dépenses telles que décrites à la présente pour l'exercice financier 2019 et, en conséquence, est requise l'émission du certificat de crédit disponible du secrétaire-trésorier en date du 1^{er} janvier 2019.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RISTOURNE 2017 DE LA MRC

Information est donnée par la greffière que la part de la MRC de Coaticook dans la ristourne de 3 M\$ de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au terme de l'exercice financier 2017 est de 1 898 \$.

CM2018-11-238

5.7 FQM – COTISATION 2019

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler l'adhésion de l'ensemble des municipalités locales de la MRC, sauf la Ville de Coaticook, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2019, à raison d'un montant de 13 663,48 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus), tel que prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2019 de 14 344,95 \$ dans la Partie IV, département «*Fédération québécoise des municipalités*» dans la catégorie de fonctions «*Administration - autres, cotisation FQM*», poste budgétaire 02 19116 494, à cet effet ;
- ▶ de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2019, à raison d'un montant de 428,61 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus), tel que prévu lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2018 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net en 2019 de 449,99 \$ dans la Partie I, département «*Aménagement*» dans la catégorie de fonctions «*Administration – autres, cotisation et abonnements*» poste budgétaire 02 19001 494, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,62		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 BUREAU DES DÉLÉGUÉS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC

ATTENDU que conformément à l'article 129 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* le conseil doit nommer, parmi ses membres, les délégués, au nombre de trois (3) ;

CM2018-11-239



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le préfet est d'office, un des délégués ;

ATTENDU qu'il est loisible au conseil de nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de nommer les personnes suivantes, au bureau des délégués, soient :

Délégués	Substituts
Monsieur Jacques Madore Maire de Saint-Malo	Monsieur Réjean Masson Maire de Martinville
Monsieur Gilbert Ferland Maire de Stanstead-Est	Monsieur Johnny Pizar Maire de Barnston-Ouest
Madame Nathalie Dupuis Mairesse de Waterville	Monsieur Bernard Vanasse Maire de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.2 BILAN DES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES - 2018

La greffière présente le bilan des vidanges de fosses septiques réalisées en 2018 sur le territoire. 92 % des adresses transmises ont été vidangées. Le fichier en format EXCEL sera transmis aux municipalités concernées pour le suivi approprié.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.3 BILAN DES ÉCOCENTRES OCCASIONNELS

La direction générale présente le bilan des 12 écocentres occasionnels réalisés dans 8 municipalités. Certains constats et problématiques sont exposés en préparation de la prochaine année.

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK (FDMC)

CM2018-11-240

7.1.1 PROJETS TERRITORIAUX

ATTENDU que trois (3) projets territoriaux (dont 1 mettant également à profit une partie de l'enveloppe locale de Coaticook) ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) anciennement connu comme le Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et ses recommandations au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 95 913 \$ comme ci-après décrite :

Projets	Montant demandé	Montant accordé
Parc Découverte Nature - Aquatica	60 000 \$	50 000 \$
Maison de la famille de la MRC de Coaticook - Je prends racine (an 2)	21 358 \$	20 913 \$
Acti-Sports MRC de Coaticook – Aménagement d'un parc d'entraînement extérieur et relocalisation de la salle d'entraînement au Centre sportif Desjardins	25 000 \$	25 000 \$
Total projets	106 358 \$	95 913 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) et ce conformément aux recommandations du Comité d'investissement ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions stipulées aux protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-241

7.1.2 PROJETS LOCAUX

ATTENDU qu'un des projets territoriaux ayant fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) met également à profit l'enveloppe locale de Coaticook ;

ATTENDU que 3 autres projets locaux ont également fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par l'agente de développement rural ;

ATTENDU qu'une copie des rapports d'analyse ainsi que les recommandations ont été transmis au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière comme ci-après décrite :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Projets	Enveloppe locale	Municipalité
Parc Découverte Nature - Aquatica	50 000 \$ (dont 24 525 \$ de l'enveloppe locale 2019)	COA
Développement du parc Bellevue	52 500 \$ (dont 22 484 \$ de l'enveloppe locale 2019)	COM
Surface multifonctionnelle	27 419 \$ (dont 7 458 \$ de l'enveloppe locale 2019)	MAR
Amis du patrimoine de Saint-Venant-de-Paquette – Développement du sentier de la parole et du Sentier poétique	10 658 \$ (dont 5 329 \$ de l'enveloppe locale 2019)	STV

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacune des municipalités ou promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement de la MRC de Coaticook (FDMC) et ce conformément aux recommandations ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions stipulées aux protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-11-242

7.2 SOIRÉE HOMMAGE À L'ENTREPRENEURIAT ET AU DÉVELOPPEMENT – JEUDI, 21 MARS 2019

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU de fixer au jeudi, 21 mars 2019, la soirée Hommage à l'entrepreneuriat et au développement. L'événement devrait avoir lieu au Pavillon des arts et de la culture, sous forme d'un 5 à 7.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.3 ENTENTE FQIS – ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

CM2018-11-243

7.3.1 DEMANDE DE RECONDUCTION DU FINANCEMENT DES PROJETS

ATTENDU la demande du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) à la TME de se positionner à savoir si elle souhaite reconduire pour une durée supplémentaire de 3 mois les projets bénéficiant d'un financement dans le cadre de la précédente entente ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) qui prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU la résolution # 2018-11-08-06 de la TME relatif à ce que chacun des territoires de l'Estrie signifie son intention avant le 11 décembre 2018 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les MRC doivent confirmer le besoin de prolongation du financement des projets des organismes de leur territoire pour une durée supplémentaire de trois mois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019 ;

ATTENDU que la décision de reconduire ou pas ces projets relève de la MRC ;

ATTENDU que la poursuite de ces projets sera imputée à la somme totale consentie au territoire pour la nouvelle Alliance pour la solidarité ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas s'engager à reconduire les projets de l'Alliance précédente pour une durée supplémentaire de 3 mois ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Table des MRC de l'Estrie, afin de signifier l'intention de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre également une copie de la présente résolution au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité social du Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-244

7.3.2 APPUI À LA DÉSIGNATION DU MANDATAIRE ET FIDUCIAIRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) reconnaît la capacité des communautés et des personnes à prendre en charge leur développement, de même que les spécificités régionales et locales ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le PAGIEPS prévoit de conclure des ententes appelées alliances pour la solidarité sur l'ensemble du territoire dans le cadre du FQIS, par le biais d'ententes régionales regroupant plusieurs MRC ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU que les MRC peuvent conclure des ententes avec des ministères et organismes du gouvernement pour la mise en œuvre des priorités régionales ;

ATTENDU que la TME est le comité de sélection de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;

ATTENDU que les MRC de l'Estrie se sont concertées afin de conclure une entente avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but la mise en œuvre d'une nouvelle Alliance pour la solidarité en Estrie ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner La Table des MRC de l'Estrie (TME) comme mandataire et fiduciaire agissant à titre de table régionale de lutte contre la pauvreté pour la région de l'Estrie ;
- ▶ d'autoriser le préfet à signer au nom de la MRC de Coaticook l'Entente administrative portant sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales et tous les documents afférents ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution, pour appui, à la Table des MRC de l'Estrie l'autorisant à négocier l'Entente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Françoise Bouchard, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie «I» contient les départements suivants : *Aménagement, Législation, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation et Transport collectif.*

8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Gilbert Ferland, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie «II» contient les départements suivants : *Plan et règlements ainsi que Collecte sélective.*

8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Bernard Vanasse, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la MRC de



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie «III» contient le département suivant : *Agent de développement en loisirs.*

8.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Robert Fontaine, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie «IV» contient les départements suivants : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Vente pour taxes, Repères géodésiques et Plastiques agricoles.*

8.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par le conseiller régional Gérard Duteau, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie «V» contient le département suivant : *Collecte des boues de fosse septique.*

8.6 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Marie-Ève Breton, qu'un règlement concernant la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La délégation concerne les Parties «I», «II», «III», «IV» et «V» du budget de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-11-245

9.0 RÈGLEMENTS

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 4-024 (2018) – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 4-024 (2018) «Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par le préfet, Monsieur Jacques Madore, le 17 octobre 2018 qui a aussi présenté le projet de règlement lors de cette même séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 octobre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 18 octobre 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure où le règlement doit être adopté ;

ATTENDU que les employés de la MRC de Coaticook ont été consultés le 18 octobre 2018 ;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés afin d'instaurer des règles d'«après-mandat» similaires à celles que l'on retrouve pour les élus, conformément à la modification apportée à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson

APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-024 (2018) «Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 4-024 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-246

**9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 4-020 (2018) –
RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU
PRÉFET ET DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE
COATICOOK**

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 4-020 (2018) «*Règlement fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 octobre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU qu'un avis public a été publié au moins 21 jours avant l'adoption, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure où le règlement doit être adopté ;

ATTENDU que les formalités de la *Loi sur le traitement des élus* (L.R.Q., c. T-11.0001) ont été respectées ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement, sa portée et les coûts qui y sont associés, tel que prévu par la loi ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-020 (2018) «*Règlement fixant la rémunération du préfet et des autres membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 4-020 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Jacques Madore	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-247

**9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 4-022 (2018) –
RÈGLEMENT CRÉANT LES COMITÉS RÉGIONAUX DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE
COATICOOK ET ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE
RÉGIE INTERNE**

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 4-022 (2018) «*Règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 octobre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement, sa portée et les coûts qui y sont associés, tel que prévu par la loi ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement numéro 4-022 (2018) «*Règlement créant les comités régionaux de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et établissant les règles de régie interne*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 4-022 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-248

**9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 4-023 (2018) –
RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES PERSONNES
AUTRES QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE
COATICOOK SIÉGEANT À DES COMITÉS
RÉGIONAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET
SUIVANTS**

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 4-023 (2018) «*Règlement sur le traitement des personnes autres que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook siégeant à des comités régionaux pour l'exercice financier 2019 et suivants*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut déposé et remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 17 octobre 2018 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement, sa portée et les coûts qui y sont associés, tel que prévu par la loi ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 4-023 (2018) «*Règlement sur le traitement des personnes autres que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook siégeant à des comités régionaux pour l'exercice financier 2019 et suivants*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le n° 4-023 (2018), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.5 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. La Partie «I» contient les départements suivants : *Aménagement, Législation, Sécurité publique, Développement culturel, Centre de tri, Promotion économique, Abattage d'arbres, Évaluation et Transport collectif.*

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.6 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. La Partie «II» contient les départements suivants : *Plan et règlements ainsi que Collecte sélective.*

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.7 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. La Partie «III» contient le département suivant : *Agent de développement en loisirs*.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.8 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. La Partie «IV» contient les départements suivants : *Fédération québécoise des municipalités (FQM), Vente pour taxes, Repères géodésiques et Plastiques agricoles*.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.9 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « V » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «V» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. La Partie «V» contient le département suivant : *Collecte des boues de fosse septique*.

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

9.10 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

PRÉSENTATION est faite par Madame Nancy Bilodeau, la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et ce, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), d'un projet de règlement concernant la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 sera adopté à une prochaine session de ce conseil. Madame Bilodeau mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement (le mode de financement et de remboursement ne sont pas applicables, dans ce cas-ci). Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine session de ce conseil. La délégation concerne les Parties «I», «II», «III», «IV» et «V» du budget de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ par la greffière, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe de la MRC et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. Des copies sont également disponibles pour consultation auprès de la greffière et responsable de l'accès aux documents et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

10.0 AUTRES AFFAIRES

CM2018-11-249

10.1 COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC – DÉSIGNATION DES ÉLUS

ATTENDU la réflexion quant à l'implication des élus et la création des comités régionaux ;

ATTENDU que le préfet peut d'office participer à tout comité de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU que les responsabilités des élus du conseil de la MRC soient partagées comme suit à compter de ce jour et ce, jusqu'en janvier 2020, à moins d'une vacance :

Secteur d'activités	Comité(s) et Organisme(s)	Fonction(s)	Élu
Cours d'eau	COGESAF	Représentant désigné de la MRC Responsable des dossiers «Cours d'eau»	Johnny Pizar
Aménagement		Responsable des dossiers «Aménagement»	Simon Madore
Culture	Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook	Responsable des dossiers «Culturels»	Nathalie Dupuis
	Conseil de la Culture de l'Estrie	Représentant désigné de la MRC	
Transport		Responsable du dossier «Transport»	Gilbert Ferland
	Acti-Bus de la région de Coaticook	Représentant désigné de la MRC	
Gestion des matières résiduelles	Comité de gestion des matières résiduelles	Responsable des dossiers «Matières résiduelles»	Françoise Bouchard
	Récup-Estrie	Représentante désignée de la MRC	
			Substitut désigné
	Ressourcerie des Frontières	Représentante désignée de la MRC	Nathalie Dupuis
Agriculture		Responsable des dossiers «Agricoles»	Réjean Masson
	CIARC, CRIFA, Expo de la Vallée, Saveur des Cantons	Représentant désigné de la MRC	Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Secteur d'activités	Comité(s) et Organisme(s)	Fonction(s)	Élu	
Sécurité publique		Responsable des dossiers de «Sécurité publique, volets Prévention Incendie» et Services policiers»	Bernard Marion	
	SuperCSP (CSP régional)	Représentant désigné de la MRC		
	Comité de sécurité publique (CSP)	Secteur BAO/STAE		Gilbert Ferland
		Secteur COM/MAR/WAT		Bernard Vanasse Nathalie Dupuis
		Secteur DIX/STH/STEE		Bernard Marion Gérard Duteau
		Secteur EAH/STM/STV		Jacques Madore
		Secteur COA		Guy Jubinville
Loisirs	Carrefour Loisirs de la MRC	Responsable des dossiers «Loisirs»	Marie-Ève Breton	
	Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Représentante désignée de la MRC		
Forêt		Responsable des dossiers «Forêt»	Henri Pariseau	
Développement économique		Responsable du dossier «Développement économique»	Simon Madore	
Social et Développement des communautés / Famille & Aînés	Fonds de développement du territoire (ancien pacte rural)	Élu responsable de la MRC	À déterminer en 2019	
	Famille et Aînés	Responsable des dossiers Famille et Aînés et RQFA	Nathalie Dupuis	
		Présidence de la Fête régionale de la famille et Élu responsable du tournoi de golf au profit de la Fête	Simon Madore	
	Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC	Élue désignée et responsable des dossiers à caractère social	Nathalie Dupuis	
	Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC			
Tourisme	Comité d'actions touristiques	Représentant désigné de la MRC et Responsable des dossiers «Tourisme»	Bernard Vanasse	

et

Comité régional	Secteurs/dossiers	Membres
Sécurité publique (CSP) Volet Prévention incendie et services policiers	Secteur BAO/STAE	Gilbert Ferland
	Secteur COM/MAR/WAT	Bernard Vanasse
		Nathalie Dupuis
	Secteur DIX/STH/STEE	Bernard Marion, président Gérard Duteau
	Secteur EAH/STM/STV	Jacques Madore
	Secteur COA	Guy Jubinville
Milieux naturels et environnement	«Cours d'eau»	Johnny Pizar, président
	«Matières résiduelles»	Françoise Bouchard
	«Agricoles»	Réjean Masson
	«Forêts»	Henri Pariseau
		Jacques Madore, préfet



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Occupation du territoire	«Aménagement»	Simon Madore, président
		Gérard Duteau
		Bernard Marion
	«Transports»	Gilbert Ferland
Développement des communautés		Jacques Madore, préfet
		Simon Madore
		Françoise Bouchard
	«Loisirs»	Marie-Ève Breton
	«Culture», «RQFA» et «social»	Nathalie Dupuis, présidente
Comité consultatif agricole		Jacques Madore, préfet
		Réjean Masson, président
		Henri Pariseau
Développement économique		Jacques Madore, préfet
		Johnny Pizar
		Simon Madore, président
	«Tourisme»	Bernard Vanasse
		Jacques Madore, préfet

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.2 CALENDRIER DES RENCONTRES 2019

CM2018-11-250

10.2.1 CONSEIL DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier pour l'année 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du conseil de la MRC de Coaticook, pour l'année 2019 se tiendront le :

Calendrier des sessions régulières du conseil en 2019	
Janvier	16 janvier à 19h30
Février	20 février à 19h30
Mars	20 mars à 19h30
Avril	17 avril à 19h30
Mai	15 mai à 19h30
Juin	19 juin à 19h30
Juillet	
Août	28 août à 19h30
Septembre	18 septembre à 19h30
Octobre	16 octobre à 19h30
Novembre	27 novembre à 19h30
Décembre	

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2018-11-251

10.2.2 COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

ATTENDU que suite à la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q., 2008, c. 18), le 12 juin 2008, le conseil doit établir par résolution un calendrier des séances ordinaires pour l'année suivante ;

ATTENDU qu'un avis public du calendrier doit être donné par la suite ;

ATTENDU que le calendrier peut être modifié par le conseil, par un nouvel avis public et une résolution à cet effet ;

ATTENDU que le comité administratif s'étant fait déléguer certains pouvoirs du conseil, les mêmes obligations sont applicables pour la publication de ses séances ordinaires ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier du comité administratif pour l'année 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le calendrier, tel que proposé et ainsi les sessions ordinaires du comité administratif de la MRC de Coaticook, pour l'année 2019 se tiendront les mercredis précédents le conseil de la MRC :

Calendrier des sessions régulières du comité administratif de la MRC en 2019	
Janvier	9 janvier à 10h30
Février	13 février à 10h30
Mars	13 mars à 10h30
Avril	10 avril à 10h30
Mai	8 mai à 10h30
Juin	12 juin à 10h30
Juillet	
Août	21 août à 10h30
Septembre	11 septembre à 10h30
Octobre	9 octobre à 10h30
Novembre	20 novembre à 10h30
Décembre	

- ▶ de procéder à la publication dudit calendrier par avis public conformément à la loi.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-252

10.2.3 COMITÉS RÉGIONAUX DE LA MRC

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de calendrier de l'ensemble des comités régionaux de la MRC pour l'année 2019 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'accepter le calendrier de l'ensemble des comités régionaux de la MRC pour l'année 2019, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-253

10.3 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES - COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2019-2022 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires procédera à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 29 janvier 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'accepter le plan triennal 2019-2022 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.4 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-11-254

10.4.1 BUDGET 2019

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

ATTENDU que la proposition tient compte d'un budget équilibré de 730 185 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2019 telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2018-11-255

10.4.2 TARIF DES USAGERS

ATTENDU que le conseil a pris en compte les prévisions budgétaires d'Acti-Bus de la région de Coaticook pour l'exercice financier 2019 ;

ATTENDU que la proposition de budget équilibré repose sur de nouveaux tarifs pour les usagers ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU d'approuver les tarifs des usagers proposés par Acti-Bus de la région de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

**10.5 ACTES DE CESSION - ADJUDICATION 2017 -
AUTORISATION À SIGNATURE**

Monsieur Réjean Masson quitte les délibérations du Conseil de la MRC, puisqu'il a un intérêt direct dans le prochain point à l'ordre du jour. Il est 21h00.

CM2018-11-256

**10.5.1 LOT 5 487 143 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SANS
BÂTISSE DANS LA MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE -
RÉJEAN MASSON AJDUDICATAIRE**

ATTENDU la demande de Monsieur Réjean Masson à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2017, soit le lot 5 487 143 du cadastre du Canton du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, sans bâtisse dessus construites, ni circonstance ou dépendance, sans numéro civique sur le chemin Fauteux à Martinville (Québec) JOB 2A0 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	44/45	97,52 %	0	0

ADOPTION

Monsieur Réjean Masson se joint de nouveau aux délibérations du Conseil de la MRC. Il est 21h06.

CM2018-11-257

10.5.2 LOTS 5 417 642 ET 5 415 923 DU CADASTRE DU QUÉBEC, AVEC BÂTISSE DESSUS CONSTRUITE PORTANT LE NUMÉRO CIVIQUE 325, CHEMIN DU LAC CRYSTAL DANS LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST – MARIO MARTEL ADJUDICATAIRE

ATTENDU la demande de Monsieur Mario Martel à l'effet de lui céder l'immeuble qui lui a été adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2017, soit les lots 5 417 642 et 5 415 923 du cadastre du Canton du Québec, Circonscription foncière de Stanstead, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 325, chemin du Lac Crystal à Stanstead-Est (Québec) JOB 3E0 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me Benoît Raymond, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations et modifications demandées par la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet modifié de cession de l'immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ainsi que l'intégralité des honoraires professionnels ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 21 NOVEMBRE 2018

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) du 21 novembre 2018.

11.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU (CGE) DU 6 NOVEMBRE 2018

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de gestion de l'eau (CGE) du 6 novembre 2018.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DU 21 NOVEMBRE 2018

CM2018-11-258

12.1.1 CRIEUR PUBLIC – FORMULE 2019

ATTENDU qu'aux termes de la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC ainsi que de la résolution CM2018-10-214, il fut convenu de modifier la forme actuelle du Crieur public pour 2019 et de maintenir un espace pour les événements et activités à venir des organismes du milieu ;

ATTENDU qu'ICI Média a proposé un nouveau format exclusif pour le nouveau Crieur sous forme de «pull-in» mensuel de 4 pages ;

ATTENDU qu'une page serait réservée et les coûts assumés par la Ville de Coaticook, que les autres pages seraient pour la MRC, dont une page réservée pour les organismes du milieu ;

ATTENDU que le coût associé à cette offre d'ICI Média serait de 12 000 \$ avant toutes taxes ou 1 000 \$ par parution de 4 pages (soit 3 000 \$ exclusivement pour la Ville de Coaticook et 9 000 \$ pour la MRC) ;

ATTENDU que la soumission de Carbone Graphique, est de 3 465 \$ avant toutes taxes pour l'ensemble des 12 parutions mensuelles de la MRC ;

ATTENDU que la soumission de Rachel Rouleau (Le portevoix) pour la révision est de 846 \$ avant toutes taxes pour l'ensemble des 12 parutions mensuelles de la MRC ;

ATTENDU que la Corporation de développement communautaire (CDC) sera la maitre-d'œuvre de la page réservée pour les organismes du milieu ;

ATTENDU que la première parution serait en février 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Marie-Ève Breton
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition d'ICI Média de 12 000 \$ avant toutes taxes ou 1 000 \$ par parution de 4 pages (soit 3 000 \$ exclusivement pour la Ville de Coaticook et 9 000 \$ pour la MRC) ;
- ▶ d'affecter en 2019 et d'engager le crédit net d'un montant de 9 448,88 \$ dans la Partie I, le département Général au sein de la catégorie de fonctions «Administration-autres, Information & promotion», poste budgétaire 02 19001 341 ;
- ▶ d'accepter la proposition de Carbone Graphique de 3 465 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter en 2019 et d'engager le crédit net d'un montant de 3 637,82 \$ dans la Partie I, le département Général au sein de la catégorie de fonctions «Administration-autres, Information & promotion», poste budgétaire 02 19001 341 ;
- ▶ d'accepter la proposition de Rachel Rouleau pour la révision de 846 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter en 2019 et d'engager le crédit net d'un montant de 888,19 \$ dans la Partie I, le département Général au sein de la catégorie de fonctions «Administration-autres, Information & promotion», poste budgétaire 02 19001 341 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2018-11-259

12.1.2 APPUI À LA MRC DE BEAUCE SARTIGAN – FONDS DE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITÉ

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci mette en place un fonds pour y verser 50 M\$ annuellement pour les 4 prochaines années permettant ainsi le maintien des services de proximité dans les milieux ruraux ;

ATTENDU les difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les municipalités rurales quant au maintien des services de proximité tels les marchés d'alimentation, cliniques médicales, stations-service et autres ;

ATTENDU les moyens et leviers financiers dont ces municipalités disposent ;

ATTENDU que la perte de ces services ne favorise pas la rétention des citoyens ni l'occupation du territoire ;

ATTENDU la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 novembre 2018 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Beauce-Sartigan dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci mette en place un fonds pour y verser 50 M\$ annuellement pour les 4 prochaines années permettant ainsi le maintien des services de proximité dans les milieux ruraux ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU (CGE) DU 6 NOVEMBRE 2018

CM2018-11-260

12.2.1 FONDS DE COURS D'EAU DE LA MRC DE COATICOOK – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par l'Association des résidents de Baldwin Mills (volet collectif) au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour un projet de revégétalisation des berges du Lac Lyster ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu du 6 novembre 2018 ;

ATTENDU qu'un montant de 6 000 \$ est disponible à titre d'aide financière du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder une aide financière de 5 000 \$ du Fonds de cours d'eau pour la réalisation du projet de revégétalisation des berges du Lac Lyster tel que décrit dans la demande présentée en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le comité de gestion de l'eau telles que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Simon Madore	19	48,31		
Bernard Vanasse	7	17,23		
Françoise Bouchard	2	3,67		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,48		
Robert Fontaine	1	2,58		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,66		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,10		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.2 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DE LA MRC DE COATICOOK - INVITATIONS

13.2.1 GRANDE CUISINE COLLECTIVE DES FÊTES 2018 - 11 DÉCEMBRE

La greffière dépose l'invitation du Centre d'Action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook à participer à la Grande cuisine collective des fêtes qui se tiendra le 11 décembre au Centre Élie-Carrier de 8h à 18h30.

13.2.2 GUIGNOLÉE DES MÉDIAS - 6 DÉCEMBRE

La greffière informe les élus que la Guignolée de médias se tiendra dès 6h00 la journée du 6 décembre dans les rues de Coaticook,

13.2.3 CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL - SEMAINE DU 17 DÉCEMBRE

La greffière informe les élus que la campagne des paniers de Noël se tiendra la semaine du 17 décembre. Le CAB recherche des bénévoles à cet effet.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général présente quelques informations et nouvelles-éclair sur divers dossiers occupant l'équipe de la MRC.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.4.1 RAPPEL SOUPER DES FÊTES DE LA MRC - 30 NOVEMBRE 2018

Rappel est donné à l'effet que le souper des fêtes de la MRC se tiendra à East Hereford le 30 novembre prochain. Les municipalités hôtessees seront Saint-Venant-de-Paquette et East Hereford. Le coquetel sera servi à compter de 18h00.

14.4.2 RAPPEL FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE - 2 DÉCEMBRE 2018

Information est donnée à l'effet que la prochaine édition de la Fête régionale de la Famille se tiendra le dimanche 2 décembre à compter de 11h00 au Gymnase Desjardins.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h16.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 28 novembre 2018.

Responsable des archives